

Affaire n°3/72 : Aires Educatives marines et terrestres: vote de subvention à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de la Réunion (OCCE).

Direction Vie Educative - Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire informe l'Assemblée que l'Office Central de la Coopération à l'École de la Réunion en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité, souhaite continuer les projets éducatifs d'aires marines et d'aires terrestres à destination des écoles de la Ville.

Ces projets ont pour objectifs de sensibiliser les élèves à la préservation de la biodiversité, en développant l'écocitoyenneté des plus jeunes à travers une approche participative de gestion d'un bien commun, en reconnectant les élèves à la nature, en favorisant la connaissance et la préservation des milieux et de la culture.

Les interventions pour l'année 2025/2026 sollicitées par l'OCCE concernent les écoles Jean MOULIN, Lislet GEOFFROY, Louis PASTEUR et Alfred ISAUTIER, à destination d'élèves du cycle 3 (CM1/CM2).

Considérant que la Ville souhaite apporter son soutien en participant à son financement pour un montant de 4500€ au titre de l'année 2025/2026.

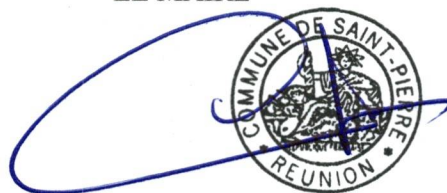
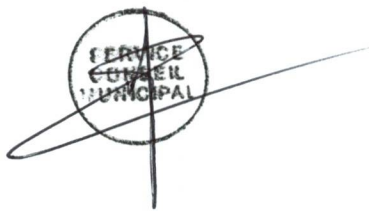
Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire

212 65748 21 RE26000016

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 4500€ à l'Office Central de la Coopération à l'École de la Réunion.
- **D'APPROUVER** la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée.
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un des Adjointés délégués dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION